

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 2 mai 2016, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : Mme Michelle Payette M. Philippe St-Jacques
 M. Marcel Lafontaine M. Conrad Hubert
 M. Roger Pilon M. Alain Patry

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-RAG-5520

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Paiement à la Croix-Rouge
- 6.2 Demande de dérogation mineure
- 6.3 Demande de dérogation mineure
- 6.4 Funérailles
- 6.5 Don au Club des petits déjeuners
- 6.6 Amas de bois sur un terrain
- 6.7 Demande de financement dans le cadre du Fonds de développement des territoires Projet Structurant
- 6.8 Demande de financement dans le cadre du Fonds de développement des territoires Projet Structurant - Confirmation du 20 % d'apport de la municipalité
- 6.9 Demande au PAARRM

Adoptée.

2016-RAG-5521

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 tel que présenté.

Adoptée.

2016-RAG-5522

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

Le conseiller Marcel Lafontaine propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 9 393.65 \$ et la liste des comptes payés au montant de 32 635.23 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 29 avril 2016 au montant de 18 580.38 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 29 avril 2016

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 395 700.17 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 5 864.42 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire du 30 avril 2016.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

La directrice mentionne que dû à un problème avec l'imprimante, elle n'a pas pu présenter l'état des revenus et dépenses d'avril. Celui-ci sera présenté en juin pour avril et mai 2016.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour mars et avril 2016.

2016-RAG-5523

APPEL D'OFFRES POUR L'ASPHALTAGE DU CHEMIN PILON

CONSIDÉRANT QUE dans notre programmation des travaux pour le TECQ 2014-18 nous avons prévu faire l'asphaltage du chemin Pilon;

CONSIDÉRANT QUE les travaux dépasseront possiblement le montant de 100 000 \$ et que selon les articles 935 et suivants du Code Municipal cet appel d'offres doit-être public;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu de préparer un appel d'offres public pour l'asphaltage du chemin Pilon et d'inscrire celui-ci sur le site de la SEAO.

Adoptée.

2016-RAG-5524

SUIVI POUR L'INCENDIE AU 447, ROUTE 105

Le conseil fait un suivi concernant le deuxième incendie survenu dans la journée du 16 avril 2016 au 447, Route 105. Le propriétaire dit avoir fait un feu de brûlage sur le côté de la maison et celui-ci a perdu le contrôle. D'après le règlement de brûlage #184, il est interdit d'effectuer des feux de brûlage à l'intérieur du périmètre urbain. De plus, plusieurs matériaux ne peuvent être brûlés, car ils doivent être éliminés dans des centres conçus à cet effet.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a effectué un feu de brûlage sans permis dans un endroit non autorisé;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire ne s'est pas informé des règlements en ce sens et qu'ainsi, des effectifs ont dû se déplacer pour éteindre une deuxième l'incendie à cet endroit et que ceci entraîne des coûts très élevés;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'envoyer une lettre d'avertissement au propriétaire du 447, Route 105 l'avisant qu'il a contrevenu à plusieurs articles du règlement de brûlage #184 et d'ajouter à cette lettre qu'un nettoyage complet du terrain incluant le ciment devra être fait avant de pouvoir enterrer le trou laissé par l'incendie.

Adoptée.

2016-RAG-5525

DOSSIER DE LA BIBLIOTHÉCAIRE

CONSIDÉRANT QUE Mme Marenger est en congé maladie depuis près de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lacaille, remplaçante de Mme Marenger, effectue un très bon travail et que celle-ci est très appréciée de tous;

CONSIDÉRANT QU'après un congé aussi prolongé, la municipalité n'a plus d'obligation envers Mme Marenger concernant son congé maladie;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de mettre fin à l'emploi de Mme Marenger et de proposer l'emploi permanent à Mme Angèle Lacaille qui effectue déjà le travail depuis plus de 20 mois.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Achat d'un uniforme de signaleur

La directrice mentionne au conseil qu'elle effectuera l'achat d'un uniforme de signaleur conforme au MTQ pour l'employé municipal, car celui-ci doit, de temps à autre, aller faire du signalement pour la Sûreté du Québec lors d'accident dans un chemin municipal et que lorsqu'il fait du balayage de chemin ou du nettoyage en bordure des chemins, il est important d'avoir un uniforme visible et sécuritaire.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Appui à la municipalité de Grand-Remous

La directrice présente au conseil une demande d'appui de la municipalité de Grand-Remous concernant la chasse aux cerfs de virginie au Québec. L'appui consiste à demander au ministère de réaliser une étude et qu'à la suite des résultats obtenus, de revoir, en tout ou en partie, la réglementation sur la chasse au cerf de Virginie au Québec. Comme il manque plusieurs données à cette demande et que le conseil est très partagé sur les bienfaits d'une telle demande, le conseil préfère ne pas appuyer cette résolution pour l'instant.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Politique familiale et aînés

La mairesse mentionne aux conseillers qu'elle a remis le dossier de la politique familiale et aînés à la conseillère Michelle Payette. Celle-ci fera les rencontres avec la mairesse dans ce dossier afin d'alléger les tâches de la mairesse qui sont déjà très chargées. Un travail sera fait aussi auprès des citoyens afin d'en réunir quelque uns de toutes les catégories d'âge pour avoir leurs opinions et leurs idées dans l'élaboration de la politique.

2016-RAG-5526

ADOPTION DU RÈGLEMENT #190 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 167 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AU FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT QU'IL doit y avoir modification au règlement # 167 afin de changer le taux d'imposition;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu d'adopter le règlement # 190 avec les modifications suivantes :

- 1 L'article 2 du règlement no 167 est remplacé par le suivant :
 2. À compter du 1^{er} août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. 4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Invitation – visite du centre de tri de Tricentris situé à Gatineau

La directrice présente au conseil une invitation à aller visiter le centre de tri de Tricentris à Gatineau avec la MRCVG. La mairesse Julie Jolivette et le conseiller Philippe St-Jacques demande à la directrice d'ajouter leurs noms afin d'y participer.

2016-RAG-5527

RÉSOLUTION POUR LA REDDITION FINALE DU PAERRL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 25 770 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition du conseiller Roger Pilon, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Bois-Franc informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Paiement par carte

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu quelques demandes pour les paiements par carte (crédit et débit). Comme les demandes sont minimes et que nous n'aurions pas beaucoup de transaction par année, les frais reliés à l'acquisition d'une machine Intérac sont trop élevés pour le peu de transactions effectuées.

2016-RAG-5528

DON POUR LE RELAIS POUR LA VIE

Le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu de faire un don de 200 \$ pour le Relais pour la vie et que ce don soit divisé aux participants à ce relais à Bois-Franc.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Refonte des comités

La mairesse mentionne aux conseillers qu'il serait important de revoir les comités, car pour l'instant il y a trop de conseillers sur les mêmes comités. La directrice va préparer un tableau avec le détail de chacun des comités et ainsi, les conseillers pourront choisir le comité qui les intéresse. Il faudra se limiter à deux conseillers par comité dont un sera en charge afin qu'il soit plus facile de savoir qui joindre lors de problème dans chacun des départements des comités.

2016-RAG-5529

DEMANDE DE SOUTIEN MORAL POUR LES ZECS

CONSIDÉRANT QUE les ZECS ont le devoir d'assurer l'accès public sans discrimination ni privilège;

CONSIDÉRANT QUE les ZECS sont des organismes d'économie sociale avec une autonomie de gestion de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les ZECS de l'Outaouais attirent chaque année un nombre important de non résidents de différente origine pour pratiquer une activité de chasse au gros gibier;

CONSIDÉRANT QUE les chasseurs de gros gibier non résidents contribuent à la santé financière des ZECS et à l'amélioration des services rendus à la société;

CONSIDÉRANT QUE les ZECS jouent un rôle tout aussi important que les pourvoiries dans la société;

CONSIDÉRANT QUE les territoires des SEPAQ ont reçu une note d'exemption pour accueillir les chasseurs de gros gibier non résident étatsuniens sans devoir passer par les services d'un pourvoyeur;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'appuyer les ZECS dans leur demande au gouvernement que leurs territoires soient exemptés du règlement obligeant les chasseurs non résident étatsuniens à passer par les services d'un pourvoyeur pour pratiquer leurs activités et que nous soutenons que les articles précédents reflètent notre pensée et que nous appuyons la démarche des ZECS de l'Outaouais pour obtenir une exemption au même titre que les SEPAQ pour permettre aux non résidents étatsuniens de chasser le gros gibier sur leurs territoires sans devoir passer par les services d'un pourvoyeur.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de financement de La Note Verte

La directrice présente au conseil une demande de financement de La Note Verte. Les conseillers sont d'accord que le projet est intéressant, mais comme notre budget est très limité et qu'il n'y a aucune donnée sur la participation possible, le conseil préfère attendre une année et ainsi voir si la demande est là et si le projet est viable.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Association Sauvetage Haute-Gatineau

La directrice présente au conseil une lettre de remerciements pour le don effectué à l'Association de Sauvetage Haute-Gatineau.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Réponse à notre appui pour la Ville de Gracefield

La directrice présente au conseil une lettre du Ministère de la Sécurité Publique mentionnant qu'ils ont bien reçu notre résolution d'appui et ils joignent à la lettre la copie de la lettre envoyée à la Ville de Gracefield mentionnant que ceux-ci doivent se tourner vers leur MRC.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

PAERRL (montant accordé pour 2016)

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu la lettre confirmant que nous aurons encore 25 770 \$ pour l'année 2016 dans le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2016-RAG-5530

PAIEMENT DE LA CROIX ROUGE

Le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu de faire le paiement à la Croix Rouge au montant de 150 \$ comme prévu à l'entente triennale avec la municipalité.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil reçu une demande de dérogation mineure concernant la superficie d'un garage. Les recommandations du comité consultatif d'urbanisme sont positives et comme la superficie dépassera seulement de 120 pieds carrés et que l'emplacement de ce garage est à l'arrière de la maison et qu'il y a une très grande distance entre celui-ci et la ligne de propriété arrière, le garage ne sera nuisible pour aucun voisin et il est aussi très distancé des lignes de propriétés sur les côtés. La directrice fera donc la publication prévue au règlement et la demande sera remise pour adoption à la prochaine assemblée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de dérogation mineure

La directrice présente au conseil une demande de dérogation mineure afin de pouvoir installer une piscine dans la marge avant. La dérogation est demandée dû à un état de santé. Il y a une personne avec chaise roulante atteinte de sclérose en plaques et une autre ayant une légère déficience mentale et un problème neurologique ainsi qu'une scoliose. La demande est faite afin d'éviter de mettre la piscine sur le côté de la maison, car dans ce cas il faudrait construire une rampe de 70 pied afin de se rendre à la piscine ce qui apporte de gros coûts et de gros travaux. L'accès serait beaucoup plus facile pour ces deux personnes si la piscine est installée directement à côté de la galerie avant. Le comité consultatif d'urbanisme et le conseil n'est pas contre la demande, mais il serait nécessaire d'avoir plus de détails pour l'adoption. Afin de prendre une décision en toute connaissance de cause, il faudrait avoir la grosseur de la piscine à installer, la distance qu'il restera entre la piscine et la ligne avant de propriété ainsi que la distance avec la maison. Le comité a donné ses lignes directrices. La directrice fera donc la publication prévue au règlement et la demande sera remise pour adoption à la prochaine assemblée si les derniers renseignements nécessaires ont été apportés.

2016-RAG-5532

FUNÉRAILLES

CONSIDÉRANT QUE lors du décès d'un ou d'une citoyen(ne) de Bois-Franc, la salle est laissée sans frais pour les funérailles;

CONSIDÉRANT QU'une de nos citoyennes est décédée et que les funérailles se déroulent le samedi 7 mai;

CONSIDÉRANT QUE la salle a déjà été réservée depuis longtemps pour un shower et que le paiement a déjà été effectué;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu que la municipalité défraie les coûts de location de la salle municipale à Déléage pour les funérailles de Mme Cornellier , citoyenne de Bois-Franc.

Adoptée.

2016-RAG-5533

DON AU CLUB DES PETITS DÉJEUNERS

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de don afin d'organiser une soirée de remerciement pour les bénévoles du Club des petits déjeuners;

CONSIDÉRANT QUE sans le travail de nos bénévoles, les enfants n'auraient pas la chance d'avoir de bons déjeuners dans nos écoles;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de faire un don de 100 \$ afin d'aider à organiser leur soirée de remerciements tant mérité.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Amas de bois sur un terrain

Le conseil demande à la directrice d'envoyer une lettre afin de demander au citoyen propriétaire du terrain où se trouve un amas de bois sur le bord de la Route 105, d'arrêter de mettre du bois à cet endroit et de ramasser celui qui est déjà accumulé. Cet amas de bois est désagréable à la vue et question de garder notre municipalité propre et agréable, il serait préférable d'enlever cet amas et d'arrêter d'en mettre.

2016-RAG-5534

DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES PROJET STRUCTURANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposée une demande de financement dans le cadre du fonds de développement des territoires projet structurant;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas où la demande serait acceptée, nous devons nommer un signataire pour tous les documents;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu d'autoriser la mairesse Julie Jolivette à signer tous documents relatifs à la demande de financement, les protocoles d'ententes ainsi que le bilan final.

Adoptée.

2016-RAG-5535

DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES PROJET STRUCTURANT – CONFIRMATION D'APPORT DU 20% DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement exige un apport de la municipalité d'une valeur de 20 % du coût total du projet;

CONSIDÉRANT QUE si la demande de subvention est acceptée, la municipalité paiera tous les autres coûts associés à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Roger Pilon propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc s'engage à déboursier tous les coûts reliés au projet de cuisine de transformation agro-alimentaire.

Adoptée.

2016-RAG-5536

DEMANDE DE SUBVENTION À MME STÉPHANIE VALLÉE (PAARRM)

Le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu de faire parvenir à Madame la Députée Stéphanie Vallée une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) afin de faire plusieurs réparation dans le chemin Payette tel que changement d'un ponceau, reconstruction de certaines bordures et accotements (ouvrage de protection de la route) et rechargement au bout du chemin à l'endroit où il n'y a pas d'asphalte. Il y a aussi du rechargement ou asphaltage à faire au bout du chemin Parc Industriel.

Adoptée.

2016-RAG-5537

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale